

LA LISTE DES ENSEIGNES DE VENTE A DISTANCE À ÉVITER

Le **Réseau anti-arnaques** est historiquement spécialisé dans les offres promotionnelles de la vente à distance (loteries commerciales, réductions, cadeaux).

C'est ainsi qu'il est particulièrement attentif aux doléances des consommateurs attirés par les promesses de gain formulées par de multiples catalogues de ventes à distance.

Les trois sociétés sélectionnées ont la particularité d'utiliser plusieurs enseignes commerciales, ce qui multiplie d'autant les sollicitations publicitaires. Le support papier reste encore prépondérant et est souvent associé à une relance téléphonique. La clientèle senior est, de toute évidence, ciblée.

Voici la liste à avoir sous les yeux pour vous permettre, dès réception des plis publicitaires (et sans les ouvrir), de prendre votre stylo préféré afin de :

- barrer vos coordonnées sur l'enveloppe reçue
- inscrire la mention « refusé-retour à l'expéditeur »
- déposer le tout dans les boîtes jaunes de **La Poste**.

Cette saine démarche vous permettra de retrouver la quiétude et vous évitera des commandes inutiles.

Liste des enseignes à éviter, établie par le Réseau anti-arnaques :

BIOTONIC, LES DÉLICES DE TANTINE, NOTRE VIE GOURMANDE, TV SANTÉ
(société **LAURIE** – 06)

LE COIN DES DÉLICES, PHYDERMA, SWISS HOME SHOPPING, VITAL BEAUTY
(société **NEW STEFAL HOLDING – NSH** – 06)

BISCUIT ET COMPAGNIE, DÉLICES D'ANNIE, DÉLICES ET GOURMANDISES, NATUR'SANTÉ, VIVIANE FRANCE (société **MERRIOS** – Irlande)

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)